

Protokoll / Procès-verbal

Nr.	Sitzungstag - Date:	Zeit - Heure:	Sitzungsort - Lieu:	Leitung - Conduite:	Protokoll - PV:
PK/10	05.03.2010	10.00 – 15.30	Olten, Migrosklub Schule	G. Bossi	Reto Meyer

Teilnehmer Participants:	<p>Anwesend - Présents: O. Frey, W. Koller, R. Lauper, R. Lüscher, J.-M. Jubin, H. Bucher, P. Ryhner, D. Bürgi, W. Huber, R. Wobmann, E. Vetsch, C. Amann, W. Stauffacher, U. Büchi, G. Bossi, R. Meyer, P. Piller, M. Steiner, R. Malzach, M. Wild, S. Kroll, F. Fahrni</p> <p>Entschuldigt – Excusé: R. Manser, T. Eichhorn, F. Rouiller, P. Jäger, J. Saucy, S. Flury, J. von Büren, P. Eggli, P.-A. Coquoz, C. Helbig und A. Kocher</p>
-------------------------------------	---

Ref.-Nr. No. de réf.	Thema - Thèmes	Status (Aufträge) Etat des devoirs: e = erledigt - Exécuté i = in Arbeit – En exécution r = ruht – En attente				Status
		Art - Genre A = Auftrag - Devoir B = Beschluss - Décision F = Feststellung, Info – Prise de position, informations	Art - Genre	Verantwortlich Responsable	Termin / Datum Délais / Date	
1	Begrüssung – Salutations					
	<p>G. Bossi souhaite la bienvenue et remercie les 14 présidents ayant accomplis le voyage jusqu'à Olten.</p> <p>Le président présente les excuses de Messieurs R. Manser, T. Eichhorn, F. Rouiller, P. Jäger, J. Saucy, S. Flury, J. von Büren, P. Eggli, P.-A. Coquoz, C. Helbig et A. Kocher.</p> <p>Le programme est établi de manière à offrir une pause de midi plus longue que d'habitude, ainsi une place est offerte à l'échange et à la camaraderie.</p>					
2	Protokoll 2009 – Procès-verbal 2009					
	<p>Le procès-verbal de la CP 2009 a été distribué par courriel et publié sur Internet. Il est mi en discussion.</p> <p>Urs Büchi (ZH) indique que la date du procès-verbal n'est pas correcte, il s'agit de 2008 et non de 2007.</p> <p>Remarque est encore faite pour le point 9, équipe nationale. Une variante de financement nationale à été discuté et non pas une variante régionale. La deuxième proposition du PV 2009 doit être tracée.</p> <p>Heinz Bucher (FR) aimerait savoir les conditions minimales d'admission à la formation de garde forestier définies dans le Pec Forestier ES. Il maintient son avis que seul les forestiers-bûcherons avec CFC devraient pouvoir en profiter. Est-il juste que d'autres professions peuvent venir suivre la formation de forestier ES.</p> <p>Réponse est donnée par Markus Steiner ; l'organisation du monde du travail « Forêt » définit que l'ouverture doit être possible et François Fahrni de compléter que : La loi sur les écoles supérieures prescrit clairement que les ES doivent permettre l'accès à d'autres professions. Admission à la formation</p> <p>Bases Les conditions d'admission découlent des dispositions légales, notamment de l'article 13 et de l'annexe 4 (OCM ES).</p> <p>Les prestataires de formation sont responsables de la procédure d'admission et établissent un règlement à cet effet. Ils traitent les cas particuliers en respectant les dispositions légales. Ils règlent également l'admission dans une formation en cours.</p>					

Ref.-Nr. No. de réf.	Thema - Thèmes	Status (Aufträge) Etat des devoirs: e = erledigt - Exécuté i = in Arbeit – En exécution r = ruht – En attente			Art - Genre	Verantwortlich Responsible	Termin / Datum Délais / Date	Status
		Art - Genre A = Auftrag - Devoir B = Beschluss - Décision F = Feststellung, Info – Prise de position, informations						
		<p>Conditions d'admission Conditions pour l'ensemble des candidates et candidats: Les candidates/candidats doivent tous remplir les conditions suivantes pour être admis à une filière de formation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un diplôme du degré secondaire II (maturité gymnasiale, maturité professionnelle, diplôme d'une école de culture générale, diplôme d'une école supérieure de commerce, certificat fédéral de capacité (CFC), diplôme d'une école supérieure selon modèle F) • Attester d'une expérience professionnelle dans une entreprise forestière publique ou privée (voir ci-dessous) • Réussir le test d'aptitude de l'école • Disposer des attestations de compétences des modules de base 1. <p>Admission de forestières-bûcheronnes et forestiers-bûcherons CFC: Après la formation initiale, les forestières-bûcheronnes et forestiers-bûcherons doivent acquérir au moins 12 mois d'expérience professionnelle dans une entreprise forestière. Ils passent ensuite un test d'aptitude simplifié.</p> <p>Admission de candidates et candidats avec formation initiale apparentée: Les candidates et candidats au bénéfice d'une formation initiale apparentée doivent acquérir une expérience professionnelle d'au moins 24 mois dans une entreprise forestière. Ils passent ensuite un test d'aptitude. Les formations apparentées sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Horticultrice / horticulteur (orientations: horticulteur/trice-paysagiste, pépiniériste) • Scieuse de l'industrie du bois / scieur de l'industrie du bois • Charpentière / charpentier • Agricultrice / agriculteur <p>Admission des autres candidates et candidats: L'ensemble des autres candidates et candidats au bénéfice d'un diplôme du degré secondaire II doivent acquérir au moins trois ans d'expérience professionnelle dans une entreprise forestière. Ils sont soumis à un test d'aptitude approfondi. Les prestataires de formation définissent eux-mêmes quelles sont les qualifications équivalentes au niveau secondaire II et décident de l'admission. Un Comité de sélection sera mis sur pied, il sera composé de représentants des cantons, de la commission d'examens, de la direction des centres et du conseil de fondation. Les centres n'ont aucun intérêt de laisser entrer n'importe qui pour suivre la formation, il en va du renom de la profession et de la « survie » des centres.</p>						

Ref.-Nr. No. de réf.	Thema - Thèmes	Status (Aufträge) Etat des devoirs: e = erledigt - Exécuté i = in Arbeit – En exécution r = ruht – En attente			Art - Genre	Verantwortlich Responsable	Termin / Datum Délais / Date	Status
		Art - Genre A = Auftrag - Devoir B = Beschluss - Décision F = Feststellung, Info – Prise de position, informations						
3	Bildungsfonds – Fond de formation							
	<p>Markus Steiner informe sur le fond de formation. L'objectif primaire du fond de formation à été revu à la baisse et est passé de 1.5 à 1.2 moi. de francs. Cet objectif est presque atteint avec les paiements effectués pour l'année 2009.</p> <p>Le nombre de rappels de paiement est, en rapport au nombre total de factures, presque insignifiant et un seul commandement de paiement à dut être envoyé.</p> <p>Une liste des entreprises participant financièrement au fond est publiée sur le site internet du fdf. Cette liste permet de faire un contrôle des entreprises jouant le jeu et certaines « dénonciations » ont été annoncées.</p> <p>En 2010 la portée du soutien du fdf devrait être élargie.</p> <p>Divers cantons n'ayant pas encore rejoint le fdf, car il bénéficie d'une solution cantonale, devrait le faire probablement durant l'année 2010. Une première séance s'est déroulée à Yverdon et les premiers signes d'une « réunification » sont bien présents.</p> <p><i>D'autres détails sur le fdf sur le pdf en annexe !</i></p> <p>Walter Stauffacher : Est-il juste que les ouvriers forestiers non-qualifiés ne profitent pas du fond de formation ?</p> <p>Rep. : Non, ces derniers peuvent profiter du fdf. Il est du ressort du prestataire de cours de présenter une demande en bonne et due forme au fdf. Ce dernier décide ensuite du soutien ou non. En plus de l'aide offerte par le fdf, les prestataires de cours peuvent, sous certaines conditions, recevoir un soutien de la confédération.</p> <p>Christoph Ammann (TG): Certaine entreprise du canton de Thurgovie ne sont pas sur la liste du fdf ?</p> <p>Rep. : le fdf doit pouvoir compter sur ce genre d'autocontrôle et va aller à la recherche des entreprises manquantes !</p> <p>Rolf Lüscher (BE): Est que les entreprises peuvent compter sur une augmentation de la participation du fond de formation (augmentation de 70.-/jour/participant).</p> <p>Rep. : Non. Les moyens actuels du fdf ne permettent pas, actuellement, une augmentation. La conséquence serait une augmentation des primes encaissée. Le fdf est conscient qu'avec la diminution de la participation de la confédération et des cantons que les frais restant à la charge des entreprises vont en augmentant. Malheureusement les moyens actuels du fdf ne permettent pas de compenser la différence. C'est aussi pour cette raison que la priorité est fixée au soutien des cours interentreprises, les premiers bénéficiaires doivent être les entreprises s'engageant dans la formation de base.</p>							
4	Nationalmannschaft und Worldskill – Equipe nationale et Worldskill							
	<p>Les dernières „olympiades des professions“, appelées Worldskill (réunissant des jeunes en formation provenant de différentes professions et de différents pays), se sont déroulées en 2009 à Calgary. Les prochaines joutes se dérouleront en 2011à Londres. A cette occasion la profession de forestier-bûcheron devrait être partie prenante comme profession de démonstration. A l'heure actuelle 6 nations, dont la Suisse, se déclarent intéressées à participer. Cette participation engendre des frais annuels (pour une participation tous les deux ans) d'environ 5'000 francs. Ces frais comprennent 1 participant et un accompagnateur.</p>							

Ref.-Nr. No. de réf.	Thema - Thèmes	Status (Aufträge) Etat des devoirs: e = erledigt - Exécuté i = in Arbeit – En exécution r = ruht – En attente			Art - Genre	Verantwortlich Responsable	Termin / Datum Délais / Date	Status
		Art - Genre A = Auftrag - Devoir B = Beschluss - Décision F = Feststellung, Info – Prise de position, informations						
		<p>Le Swiss SponsorenPool ressent lui aussi la crise économique. Ce groupe formé de 11 firmes soutien depuis de nombreuses années l'équipe nationale et les concours régionaux. Les intérêts de ces 11 firmes sont très divers, d'un intérêt commercial au niveau national, à un intérêt commercial au niveau des régions en passant par un intérêt « moral », les objectifs sont différents et les remises en questions de postes budgétaires comme le sponsoring sont à l'ordre du jour. De plus certaines maison comme Electrolux remettent en cause leur participation avec deux noms, Husqvarna et Jonsered, et ainsi de charger leur budget de 2 fois 6'000 francs par année.</p> <p>Le Pool souhaite une participation financière plus active de l'ASF et à émit le vœu de demander officiellement l'entrée de l'ASF au sein du Pool. Cette participation couterait à l'association la somme de 6'000 francs par année et mettrait cette dernière au même niveau décisionnel que les Sponsors et, fait non négligeable, rendrait le contrat actuel nous reliant aux Pool caduque et verrait ainsi l'ASF libérée de la garantie de déficit donnée il y a quelques années.</p> <p>La somme totale représentée par les deux points ci-dessus représente une charge d'environ 11'000 francs par année, charge ne pouvant être couverte avec le budget actuel. Ralph Malzach soumet au président l'idée de proposer à la prochaine assemblée des délégués une augmentation de la cotisation annuelle de 5 francs, ce montant devant être lié à la promotion des jeunes et au soutien aux championnats professionnels de bûcheronnage.</p> <p>La discussion est ouverte, les Présidents sont d'avis que le moment n'est pas venu d'augmenter la cotisation annuelle, deux ans seulement après la baisse décidée en 2007.</p> <p>Une deuxième proposition est faite en soumettant l'idée d'engager l'argent laissé par l'ancienne association du personnel forestier. Ce montant permettrait de financer l'action pendant les 4 prochaines années et ainsi de repousser l'augmentation des cotisations à 2014.</p> <p><u>WorldSkill</u> Urs Büchi (ZH) : Est-ce que le fond de formation serait disposé à aider financièrement la participation aux Worldskill en prenant les frais restants à sa charge? Rep. : Ce n'est pas l'objectif du fond de formation. La confédération et différents sponsors (swiss etc.) soutiennent déjà l'opération. Les frais annoncés sont les frais restant à la charge des associations professionnelles. Markus Steiner (Président fdf) se renseigne afin de connaitre ce qui possible. L'ASF pose une demande officielle via Otra-Forêt.</p> <p>Divers : A-t'on chercher des sponsors « worldSkill » ? Re. : pas encore, nous devons nous informer sur ce qui est permit ou non. Est-ce que les organisateurs sont aussi stricts que pour les jeux olympiques ?</p> <p>Divers : Ce sont les organisations professionnelles qui sont le soutien de leurs participants !</p> <p>Daniel Bürgy (GR) : 2 personnes des Grisons ont participé aux WorldSkill de Calgary et ramenés médailles et diplômes. Publicité impressionnante pour la profession et pour l'entreprise formatrice.</p> <p>Sur ces paroles les présidents sont d'avis de soutenir la démarche lors de la</p>						

Ref.-Nr. No. de réf.	Thema - Thèmes	Status (Aufträge) Etat des devoirs: e = erledigt - Exécuté i = in Arbeit – En exécution r = ruht – En attente			Art - Genre	Verantwortlich Responsable	Termin / Datum Délais / Date	Status
		Art - Genre A = Auftrag - Devoir B = Beschluss - Décision F = Feststellung, Info – Prise de position, informations						
	<p>prochaine assemblée des délégués de cet automne et d'appuyer la variante « .. d'engager l'argent laissé par l'ancienne association du personnel forestier ». Ce montant permettrait de financer l'action pendant les 4 prochaines années et ainsi de repousser l'augmentation des cotisations à 2014. »</p> <p><u>Equipe nationale</u> Divers : EFS est sponsor à part entière, il serait mal venu que l'ASF refuse de participer !</p> <p>Divers : Nous devons faire attention à ce que le niveau de l'équipe nationale ne baisse pas et mettre en œuvre ce qui est nécessaire pour la relève.</p> <p>Ralph Malzach : Le budget de 4 ans est en bonnes mains malgré les pertes des deux premières années (2008/2009). Malgré tout Ralph Malzach tient à souligner que si nous désirons garder le niveau actuel de l'équipe nationale, nous ne pouvons pas envisager une réduction de budget. Nous devons anticiper les problèmes, un déficit ne peut être exclu et les conséquences financières pourraient survenir sans que nous puissions influencer les décisions du Pool.</p> <p>Divers : Les réserves financières de l'ASF devraient permettre de devenir, pour quelques années, membre à part entière du Pool de sponsors.</p> <p>Décision : Les présidents présents dont d'avis de présenter et de soutenir une demande officielle à la prochaine assemblée des délégués. Cette demande portera sur l'autorisation de l'utilisation de 44'000 francs en provenance du compte légué par l'ancienne association du personnel forestier. Cette somme doit permettre d'intégrer à part entière le Pool des sponsors (avec suppression de la garantie de déficit octroyée par l'ASF) et de soutenir la démarche pour participer aux Worldskill. La décision d'augmenter la cotisation de 5 francs, liée au soutien des championnats professionnels et Worldskill, est ainsi repoussée à 2014.</p> <p>Programme des championnats cantonaux : Ralph Malzach relance un appel aux présidents et les prie de ne pas planifier de concours durant l'année 2011, année des prochains championnats suisses.</p> <p>Urs Büchi, ZH/Walter Stauffacher, ZG/Christoph Ammann, TG: Les championnats régionaux de leurs canton respectifs se déroulent, tous les trois ans (prochaine manifestation 2011), parallèlement à la manifestation de „Pfannenstiel“. Le succès du concours de bûcheronnage est dépendant de la manifestation complète, les spectateurs viennent pour la diversité, de plus l'expérience a démontré que seul les organisateurs actuels sont prêts à mettre sur pied les championnats de bûcheronnage.</p>							
5	Site Internet							
	<p>Le nouveau site internet de l'ASF est en voie de finalisation. La première variante offerte par une entreprise privée a été éliminée par le comité, le montant à investir (5'000 francs) était démesuré par rapport au produit offert. D'autant plus que ce montant ne tenait pas compte des frais internes de préparation, de recherche et de traduction. La variante choisie a été entièrement préparée par le secrétariat. L'avantage est, en plus des charges financières, la liberté d'action et la souplesse d'entretien. Les présidents peuvent se faire une</p>							

Ref.-Nr. No. de réf.	Thema - Thèmes	Status (Aufträge) Etat des devoirs: e = erledigt - Exécuté i = in Arbeit – En exécution r = ruht – En attente			Art - Genre	Verantwortlich Responsable	Termin / Datum Délais / Date	Status
		Art - Genre A = Auftrag - Devoir B = Beschluss - Décision F = Feststellung, Info – Prise de position, informations						
	idée en regardant sous http://foresters-jimdo.com Différentes sections sont listées sous « Link », celles et ceux qui désirent un lien sont priés de les communiquer au secrétariat.							
6	Réforme des usages suisse du commerce des bois							
	<p>Le président, G. Bossi, s'est invité à participer à quelques séances. L'ASF avait été, selon les initiateurs du projet, oubliée !!!!</p> <p>La réforme s'est avérée nécessaire pour uniformiser au mieux nos classements avec ceux des autres pays européens. Nos car la réforme couvre non seulement les bois ronds mais également les autres étapes allant jusqu'au produit semi-fini. Ceci explique peut-être le prix horifique de 829'000 francs de cette réforme.</p> <p>Les remarques faites lors de la mise en consultations ont été discutées et certaines acceptées. Toutefois dans l'ensemble cette réforme ne représente pas une amélioration de la situation pour les propriétaires forestiers mais bien, même si elle n'est pas très importante, une détérioration. L'argument des initiateurs, « la différence se fera par le prix », vaut ce qu'il vaut en provenant d'où il vient !</p> <p>Une possibilité de recours est ouverte jusqu'au 10 mars prochain. Les recourants seront invités pour une discussion le 23 mars à Lucerne.</p> <p>Questions : Le problème des défauts cachés, ex. fer incrusté, n'est par clair pour tous. Qui est responsable de la couverture des frais engendrés, par exemple en cas de vente de bois sur pied ?</p> <p>Réponse : G. Bossi ; ce problème est en discussion au sein du groupe de travail. La discussion se fait sous un aspect plus général, à savoir à partir de quand passe la responsabilité du vendeur à l'acheteur ?</p>							
7	Recommandations pour la conclusion de contrats de travail							
	<p>Economie forestière suisse, l'association suisse des entrepreneurs forestiers et l'ASF se sont réunies afin de retravailler les recommandations actuelles. L'objectif primaire est de mettre sur pied ses recommandations se détachant plus clairement du code des obligations. L'ASEFOR aimerait arriver par ce biais à se rapprocher, voir à arriver, à une convention collective de travail. Les temps changent..</p> <p>Cet objectif, que nous partageons, reste toujours aussi difficile à atteindre (réf. Etude sur la convention collective de travail (CCT), BINDER – Avocats) et le groupe de travail à décider de fixer 2 étapes. La première sera de publier, non plus des recommandations mais des directives et la deuxième de viser effectivement la convention collective. Cette priorisation se justifie par la complexité légale de la démarche CCT (adaptation de lois, règlements et autres ordonnances cantonales et nationales etc.) et par le fait que tous les entrepreneurs ne sont pas encore acquis à la CCT. Un énorme travail de fond et d'information devra être envisagé de ce coté.</p> <p>La première ébauche des « directives » se fait en comité restreint, dès qu'une base de travail commune sera à disposition des partenaires sociaux seront invités à participer aux réglages finaux. Les partenaires envisagés sont : Syna, ass. suisse des communes, ass. suisse des Bourgeoisies, représentants cantonaux pour les plus importants !</p> <p>L'ASF utilise comme base de travail les conventions actuelles ainsi que la convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse 2008–</p>							

Ref.-Nr. No. de réf.	Thema - Thèmes	Status (Aufträge) Etat des devoirs: e = erledigt - Exécuté i = in Arbeit – En exécution r = ruht – En attente			Art - Genre	Verantwortlich Responsable	Termin / Datum Délais / Date	Status
		Art - Genre A = Auftrag - Devoir B = Beschluss - Décision F = Feststellung, Info – Prise de position, informations						
	2010. L'ASEFOR (VSFU) aimerait interdire les conventions cantonales au profit d'une convention nationale. Ceci avant tout pour des questions de politique salariales. L'ASF continue, malgré ce travail en amont, à soutenir les variantes cantonales et proposera des recommandations salariales selon le principe utilisé en construction. En effet ce secteur établit des recommandations régionales (5) respectant les différences de coûts de la vie.							
8	Divers							
	<p>G. Bossi:</p> <p>La Newsletter de l'ASF est à disposition des sections désireuses de communiquer certaines données. Textes et images peuvent être envoyés au secrétariat en format Word.</p> <p>Un forum d'échange politique s'est déroulé les 17 et 18 février dernier à Thoune. Le débat le plus actuel concerne l'affectation des pâturages boisés. Le monde agricole désire en disposer afin de pouvoir augmenter leur surface de pelouse, surface déterminante pour l'octroi de subvention. Différents milieux désirent garder le système actuel, système garantissant mieux la conservation de ce patrimoine culturel.</p> <p>M. Wild : Les championnats suisses de ski se sont déroulés dans de très bonnes conditions à Prato-Leventina. Ce ne sont pas moins de 80 participants qui ont participé à des compétitions empreinte de convivialité et de bonne-humeur. Mario Wild encourage les Présidents à mettre une représentation cantonale sur pied pour la prochaine édition. Cette dernière se déroulera en janvier prochain dans la région de Goms en haut-valais.</p> <p>F. Fahrni : La confédération est entrain de mettre sur pied une enquête au niveau nationale dont le but est de connaître les attentes et les impressions de la population envers l'économie forestière. Ce projet, Wamos II, va permettre de comparer la situation actuelle à celle de Wamos I. Les résultats seront des indicateurs pour la politique forestière de demain.</p> <p>Heinz Bucher (FR) : Le sondage sur les salaires doit absolument être refait. L'enquête doit être faite sur les salaires bruts et affinée. Fahrni prépare une nouvelle variante qu'il soumettra à quelques présidents dont Heinz Bucher. Heinz Bucher prie ses collègues présents, mais aussi les lecteurs du procès-verbal, de diffuser le sondage aussi largement que possible, cette façon de faire est notre seul instrument afin de savoir réellement où se situe l'économie forestière.</p> <p>Divers : Pourquoi n'avons-nous pas de rabais sur les assurances de base des caisses maladies Rép. La loi ne le permet pas !</p> <p>Walter Stauffacher : émet le vœu de mieux décrire les prestations des caisses maladies et de la protection juridique sur le site internet.</p> <p>René Lauper (BS-BL), Rolf Lüscher (BE), Daniel Bürgy (GR) et Urs Büchi (ZH) annoncent la fin de leurs mandats. Leurs successeurs seront nommés lors des prochaines assemblées générales.</p>							

Nächste Sitzung – Prochaine séance:	Assemblée de délégués le 24 septembre 2010 à Fischingen Conférence des présidents le 04 mars 2011 à Olten
Abgegebene Unterlagen - Documents remis:	
-	
Beilagen – Annexes:	
Div. Présentation Power Point – N'oubliez pas l'année internationale de la forêt en 2011	
Verteiler – Copie à l'attention:	
Teilnehmer- Participants:	
Z.K - pour info:	